



**Berne, le 9 février 2007**

---

## Informations concernant e-dec (10)

Chers clients,

La présente lettre d'information a pour but de vous tenir au courant de l'évolution du projet e-dec.

---

Au cours du dernier trimestre 2006, la stabilité et la disponibilité des différents systèmes informatiques servant au dédouanement des marchandises de commerce ont été insuffisantes. L'OFIT et la DGD ont travaillé intensivement à une solution du problème. Les principales causes de celui-ci ont été éliminées ou du moins identifiées, et la solution est en vue. Nous aimerions encore une fois vous remercier de votre compréhension pour les problèmes dus à ces pannes.

Nous aimerions également profiter de la présente circulaire pour vous donner un bref aperçu de la situation actuelle d'e-dec et de son évolution future.

Depuis notre dernière circulaire, le modèle douane 90 importation a été entièrement remplacé par e-dec importation; l'objectif principal du projet Redesign M90 est ainsi atteint. Avec e-dec, nous disposons pour les prochaines années d'un système informatique souple et extensible qui constituera la base de l'intégration d'autres procédures (exportation, transit, admission temporaire). Le donneur d'ordre a décidé de mettre fin au projet Redesign M90. Un rapport final rendant compte des expériences des acteurs principaux est en cours d'établissement.

Les aspects du projet qui sont encore en suspens (préparation de la décision de taxation électronique, Webdec, aménagement d'e-dec en fonction d'exigences supplémentaires importantes, optimisation de l'infrastructure) et la mise en œuvre de nouvelles exigences (informatisation du dédouanement sous passavant) doivent en principe faire l'objet de projets subséquents. Ceux-ci ont déjà été acceptés par la direction de l'Administration fédérale des douanes et seront abordés dès que possible, en collaboration avec l'OFIT et avec les futurs utilisateurs. Des informations concrètes (nouvelles spécifications, calendrier, etc.) seront communiquées à tous les clients par le biais de News Abo Service.

Les modifications suivantes pourront cependant déjà être mises en œuvre avant le lancement des projets subséquents:

- Préparation des annonces automatiques de libération pour les dédouanements Da bloqués après expiration du délai d'intervention: après cette adaptation, toutes les déclarations avec lieu de dédouanement au domicile (code 1) recevront, après la première transmission, un message de retour comportant le code de libération 0 (= non libéré pour l'enlèvement; auparavant code 1). Si le délai d'intervention applicable au Da concerné expire sans qu'une intervention soit annoncée, un second message de retour

comportant le code de libération 1 (= libéré pour l'enlèvement) sera automatiquement généré.

- Introduction ou extension des règles de plausibilité suivantes: R210 (Contingent Check), R168 (General Cross Check), R222 (Fee Check), R227 (Origin Check) et R228 (Permit Check). Vous trouverez les spécifications techniques sur la page Internet e-dec, sous Spécifications > Business Model Import > Plausibilité; quant à la mise en œuvre technique, elle est décrite sous Customer Services > Règles pour le test de plausibilité.
- Pour les déclarations avec type de dédouanement 8 (dédouanements en franchise), les titulaires de comptes PCD ne reçoivent plus de décisions de taxation. Les déclarations en question sont identifiées sur les bordereaux papier ainsi que sur les bordereaux électroniques.
- Nouveau schéma XML version 0.6 pour les bordereaux électroniques. Ce schéma ne sera pas rétrocompatible. Les modifications ressortent du document "Historique de modification". L'historique et le nouveau schéma seront publiés d'ici fin février.
- Nouveau schéma XML pour le fichier de base TarifMaster (date "valable du/au" pour les numéros de tarif). Pour cette adaptation également, une documentation actualisée concernant les données fixes et un nouveau schéma XML seront disponibles pour la mise en œuvre d'ici fin février.

A partir de l'introduction en phase productive de cette adaptation, le fichier TarifMaster fondé sur la version 0.97 ne sera plus publié.

Du fait des changements de numéros de tarif intervenus le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les corrections de déclarations remontant à 2006 ont provoqué quelques problèmes pratiques. Nous aimerions attirer votre attention sur le fait que, lors de l'accès aux données fixes en vue de corrections, il faut se fonder sur la date d'acceptation de la déclaration originale.

- Nouveau schéma XML pour les déclarations en douane d'importation (version 1.3): les dédouanements en trafic postal sont intégrés au système informatique e-dec importation. Des informations complémentaires suivront dans quelques jours. Dans ce contexte, le schéma XML pour déclarations en douane doit être complété par quelques nouveaux attributs. Par la même occasion, certains attributs déjà disponibles (masse nette, poids net douane, quantité soumise à la taxe) subissent des adaptations structurelles. Les nouveaux attributs ne s'appliquent qu'aux dédouanements dans le trafic postal. Le schéma XML version 1.2 reste valable; le schéma XML 1.1 ne sera par contre plus supporté à partir de fin mai/début juin.

**Toutes les adaptations énumérées ci-dessus entreront en phase de production fin mai/début juin 2007 (la date exacte sera communiquée ultérieurement); elles seront à la disposition des clients sur le système de réception à la fin avril pour les besoins des tests et de la formation.**

En vue de l'intégration des nouveaux genres de dédouanement dans la plateforme e-dec, nous devons également remanier la page Internet e-dec. Les documents et informations les plus importants seront cependant accessibles sous les mêmes mots-clés qu'actuellement.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

La permanence e-dec